

**PROCES VERBAL REUNION CSE
(ordinaire) DU
20/01/2020**

20/01/2020

Présent pour la direction : M. Maurice

Présents pour les élus : Mmes Benoît, Boulanger, Sissung

Mrs, Bail, Benoît, Falchier, Hamelle, Le Gall, Le Luyer, Stervenou

Collaborateurs : Mme Berthonnaud

Elus absents : M. Bail

Début de réunion à 9h10

Questions	Réponses	Suivi	Délai
1. Validation du procès-verbal de la réunion CSE (sécurité) du 19 décembre 2019	<p>Le procès-verbal de la réunion CSE du 19.12.2019 est validé ce jour. Cependant, M. Maurice demande de vérifier les propos du docteur Le Rhun à propos des encres à la page N°2 (<i>Il rajoute que le métier d'imprimeur est classé cancérogène, les encres de flexographie avec solvants essentiellement et même les encres aqueuses sont cancérogènes.</i>)</p> <p>Des précisions sont apportées suite à la visite d'inspection faite au service pré-print. Il concerne le retrait du paragraphe concernant le ressenti du personnel sur la rémunération par rapport aux autres sites et le point sur les 21% dans le graphique à la page N°4.</p> <p>Mme Benoît qui a été visitée le service pré-print avec M. Bail, dit que le paragraphe à la fin de la page N°1 (<i>La majorité des salariés vus, se sentent oubliés par rapport aux autres sites pré-impression qui ont des salaires plus élevés alors qu'ils savent que leur travail est reconnu excellent . Attente élevée sur l'aboutissement du travail du cluster.</i>) ne sera pas retiré comme demandé par M. Maurice en réunion plénière du 19.12.2019. Elle précise que ce n'est pas une visite CSE sécurité, mais d'une visite d'inspection et que l'humain doit être pris en compte avec leur ressenti (Risque Psycho-sociaux peuvent en dérouler).</p> <p>M. Maurice tient à ce que soit acté dans le procès-verbal, qu'il ne changera pas sa position concernant le retrait du paragraphe cité dans le compte rendu de la visite d'inspection.</p> <p>Pour les 21%, il s'agit de tous les accidents du travail et des soins qui ont eu lieu au service pré-print durant l'année.</p>	Direction Secrétaire	A vérifier
2. Prime Macron	<p>M Maurice confirme au secrétaire qu'il a bien reçu le recommandé demandant la re conductivité de la prime Macron. Il dit l'avoir transmis à la direction générale, le retour que le siège a autorisé à M. Maurice est le suivant : le point est à l'étude, il fait l'objet d'une réflexion et qu'une réponse sera donnée le moment venu. Instruction donnée par le siège.</p>	Direction	A suivre

PROCES VERBAL REUNION CSE
(ordinaire) DU
20/01/2020

20/01/2020

3. Distribution de la convention collective aux nouveaux élus	Mme Berthonnaud dit de passer au service du personnel pour retirer la convention collective.		
4. Dates pour les NAO 2020 (négociations annuelles obligatoires)	<p>La direction dit qu'une première réunion aura lieu début mars.</p> <p>M. Maurice demande de remettre ce point à l'ordre du jour pour le prochain CSE de manière à officialiser la date.</p>	Direction	Prochain CSE
5. Possibilité de mettre une table après le tapis broyeur pour que les opérateurs puissent vider les caisses à hauteur sans avoir besoin du chariot élévateur	<p>M. Hamelle explique que les opérateurs souhaitent une table fixe pour travailler à bonne hauteur.</p> <p>M. Maurice demande que cette demande soit faite par une demande d'intervention et de la transmettre au service concerné en expliquant la requête.</p> <p>La direction est d'accord sur le principe.</p>	M. Morvannou	A suivre
6. Enrobé aux bobines	<p>Le secrétaire dit que la demande a déjà été faite et la réponse apportée était, prévision d'intervention entre le 8 et le 14 avril.</p> <p>M. Maurice dit que tous les nids de poule ont été bouchés par du béton. La réflexion globale de l'enrobé est prévue sur le budget 2020/2021 et reste à planifier avec la société COLAS.</p>	Direction	Non précisé
7. Trous dans le sol au niveau de la production	M. Maurice dit que la société « la Carhaisienne de construction » a été contactée pour une intervention entre mi-février et mi-mars.	Direction	Février/mars
8. Fuites d'eau dans le stock bobines, fuites d'eau par le toit : l'entreprise prend l'eau...	D'après les renseignements transmis à M. Maurice, dans le stock bobines, il y a une perte d'étanchéité au niveau des skydomes et de la liaison entre les plaques de toit qui sont jointifs et non par recouvrement. Il dit : dès que la météo le permettra, le service maintenance interviendra sur le toit du magasin bobines pour faire l'inventaire afin d'organiser une intervention.	Maintenance	Non précisé
9. Stock bobines trop plein	Les élus font remarquer que l'affluence de camions ce jour, vont faire qu'augmenter le stock qui est déjà important. M. Maurice est surpris de ce point puisque l'état du stock ce jour est de 3431 tonnes, ce qui est un volume standard d'après lui. Il précise que malgré des horaires fixés, ils se présentent tous en même temps. Il rajoute que la zone de Kervoasdoué va être confrontée à un problème de stationnement des camions qui sont garés partout. Les élus disent qu'il y a eu tout de même des semaines où les stocks étaient trop importants pour travailler convenablement.		

**PROCES VERBAL REUNION CSE
(ordinaire) DU
20/01/2020**

20/01/2020

10. Dégradation rapide des chariots bobines : -fonctionneront-ils aussi longtemps que leurs prédecesseurs ?	M. Maurice dit que les chariots sont loués en contrat de location pour une durée de cinq ans avec maintenance incluse dans le contrat. Il reconnaît qu'il y a des problèmes techniques et que si le problème perdure, il contactera le service achat du groupe.	Direction	A suivre
11. Prime automatique pour les samedis travaillés	M. Maurice répond non pour l'attribution d'une prime automatique. Il dit que cela reste la décision de l'employeur, cela ne sera pas automatique. Les élus demandent dans quel cas il y a versement d'une prime. M. Maurice répond qu'il y a eu des primes dans le passé, il y en aura peut-être dans le futur mais cela ne sera pas automatique. Il rajoute que cela reste du fonctionnement normal puisque le déclenchement d'heures supplémentaires est prévu. Dans un premier temps les heures du samedi sont payées en heures supplémentaires et ensuite il pourrait accorder une prime pour non-respect du délai de prévenance par exemple, etc. Les élus précisent que cela reste le légal	Direction	Non précisé
12. Compte personnel de formation impossible de le consulter car nous renvoie à une adresse mail DSSP	Mme Berthonnaud conseille aux salariés de téléphoner au numéro de téléphone suivant : 09 70 82 35 51. Une permanence a lieu du lundi à vendredi de 9h00 à 17h00. Elle préconise de se munir de sa carte de sécurité sociale pour faire enregistrer son adresse mail. Les élus demandent la possibilité de revenir au service RH au cas où la démarche serait infructueuse et de faire également un affichage à la télévision.	Service RH	En cours
13. Délai pour une demande de formation pour mobilité de combinés à Bobst ou inversement	M. Maurice dit s'être entretenu avec M. Morvannou sur le sujet et qu'une réponse sera donnée à la fin de cette semaine. Il dit que dans l'absolu, suite à un entretien, il veut mettre en place un suivi pour donner un avis positif ou négatif sur la mobilité. Si la réponse est négative, le RF devra expliquer le refus et si la réponse est oui, la mise en application doit être rapide.	Responsable faction	Permanent
14. Point sur la mise en demeure CSE et conséquence des vœux	M Maurice tient à faire part que l'envoi de la mise en demeure du CSE le 23 décembre était irrespectueux et que ce sujet aurait pu attendre le retour de ses vacances. Il nous informe également qu'il n'y aura pas de vœux de sa part cette année. Les élus prennent note et précisent que l'importance du sujet ne pouvait attendre et que le courrier n'a pas été adressé à l'adresse personnelle de M. Maurice mais à l'adresse de l'usine. Le CSE n'a rien à se reprocher car M. Maurice pouvait appliquer son droit à la déconnexion pendant ses vacances. Les élus demandent à M. Maurice d'afficher ses raisons personnelles par une note écrite de ne pas souhaiter ses vœux aux salariés de façon à ce que tout le monde soit au courant.		

**PROCES VERBAL REUNION CSE
(ordinaire) DU
20/01/2020**

20/01/2020

15. Bilan changement de courtier	<p>Mme Berthonnaud nous demande si nous avons, de la part des salariés, des retours sur le changement de courtier. Les élus répondent qu'il est un peu tôt pour avoir un retour, mais certains salariés aimeraient toutefois savoir si c'est une obligation d'adhérer à la mutuelle. Mme Berthonnaud répond que la mutuelle est obligatoire pour les isolés, il n'y a pas de dérogation. Par contre la mutuelle famille n'est pas obligatoire.</p>			A suivre
16. Taxe d'apprentissage : projet de répartition	<p>Mme Berthonnaud dit que depuis le 1er janvier notre organisme collecteur de la formation a été regroupé avec plusieurs conventions collectives. A ce jour nous faisons partie de L'OPCO 2I qui comprend les métiers de l'industrie. La taxe d'apprentissage rentre dans une réforme globale qui a été validée par une loi sur la formation professionnelle. En 2022, c'est l'URSAAF qui sera l'organisme collecteur. Elle dit qu'il reste pour l'année 2019, 0,0884% de la masse salariale qui représente environ 7000 € à verser aux écoles pour la taxe d'apprentissage. Nous avons jusqu'au 31 mai pour définir la répartition de celle-ci. Les élus demandent si en 2022 les élus auront encore le choix pour la répartition. Mme Berthonnaud va se renseigner.</p>	Direction / Elus	Mars	Non précisé
17. Présentation du bilan comptable du CSE	<p>La trésorière fait remarquer qu'elle n'a toujours pas l'accord pour la validation des comptes du CE concernant l'exercice 2016/17/18. M. Maurice répond qu'il s'est entretenu avec M. Carval pour qu'il donne une réponse avant la fin du mois sur sa capacité de contrôler les comptes ou de faire appel à un expert. La trésorière rappelle que la réunion qui s'est tenue à Nantes pour l'intégration d'EUROPAC des élus CGT, n'a toujours pas été régularisée. La direction reste débitrice au CSE. Présentation des comptes et remarques.</p>	Direction	Non précisé	

**PROCES VERBAL REUNION CSE
(ordinaire) DU
20/01/2020**

20/01/2020

18. Consultations

- a) Les orientations stratégiques de l'entreprise, selon les modalités prévues à l'article L. 2312-24 du Code du travail ;
- b) La situation économique et financière de l'entreprise, selon les modalités prévues à l'article L. 2312-25 et aux articles R. 2312-16 du code du travail ;
- c) la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi, selon les modalités prévues par l'article L. 2312-26 du Code du travail.

Mme Berthonnaud sollicite les élus pour rendre un avis sur les informations consultations obligatoires de l'exercice passé (2018/2019) en se basant sur le rapport d'expertise du cabinet ECAM.
 Les élus sont surpris de la demande et affirment que c'est bien la première fois qu'on leur demande.
 Le secrétaire répond que les élus ne donneront pas de réponse ce jour. Ils se réuniront pour prendre position suite à la demande de la direction.
 Les élus trouvent la demande étrange car le courrier adressé en recommandé en décembre 2019 concerne justement le rapport d'expertise (2018/2019) sur lequel on leur demande de rendre un avis.
 La direction nous dit qu'il n'y a aucun rapport avec la demande.

Elus

Non précisé

PROCES VERBAL REUNION CSE (ordinaire) DU 20/01/2020

20/01/2020

Mme Berthonnaud fait une présentation de la BDU sur :

Mouvements / Personnel:

Prochain Départ Retraite :

- Annie LE MANAC'H : départ 24 décembre

Congé Sabbatique : 1 an

- Vincent Gourvellec : départ fin Janvier

Reprise Temps Partiel :

- Benoit LUDOVIC
- Laurent LE GUERN

Recrutement :

- Marine MOINARD
- Un Technicien Mécanique a donné son accord pour une arrivée prévue le 6 Février
- Une assistante ADV arrivera en intérim à compter du 6 Janvier

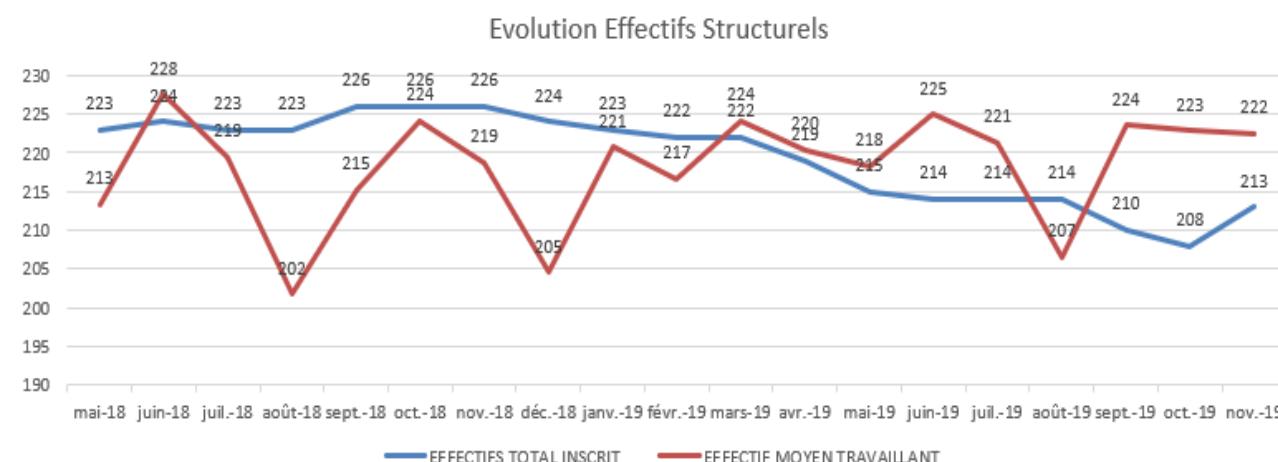
- Recrutement en cours

- 1 Technicien de Maintenance
- 1 Adjoint Directeur Technique

19. Présentation BDU/RH : entrée/sorties/formation/absentéisme

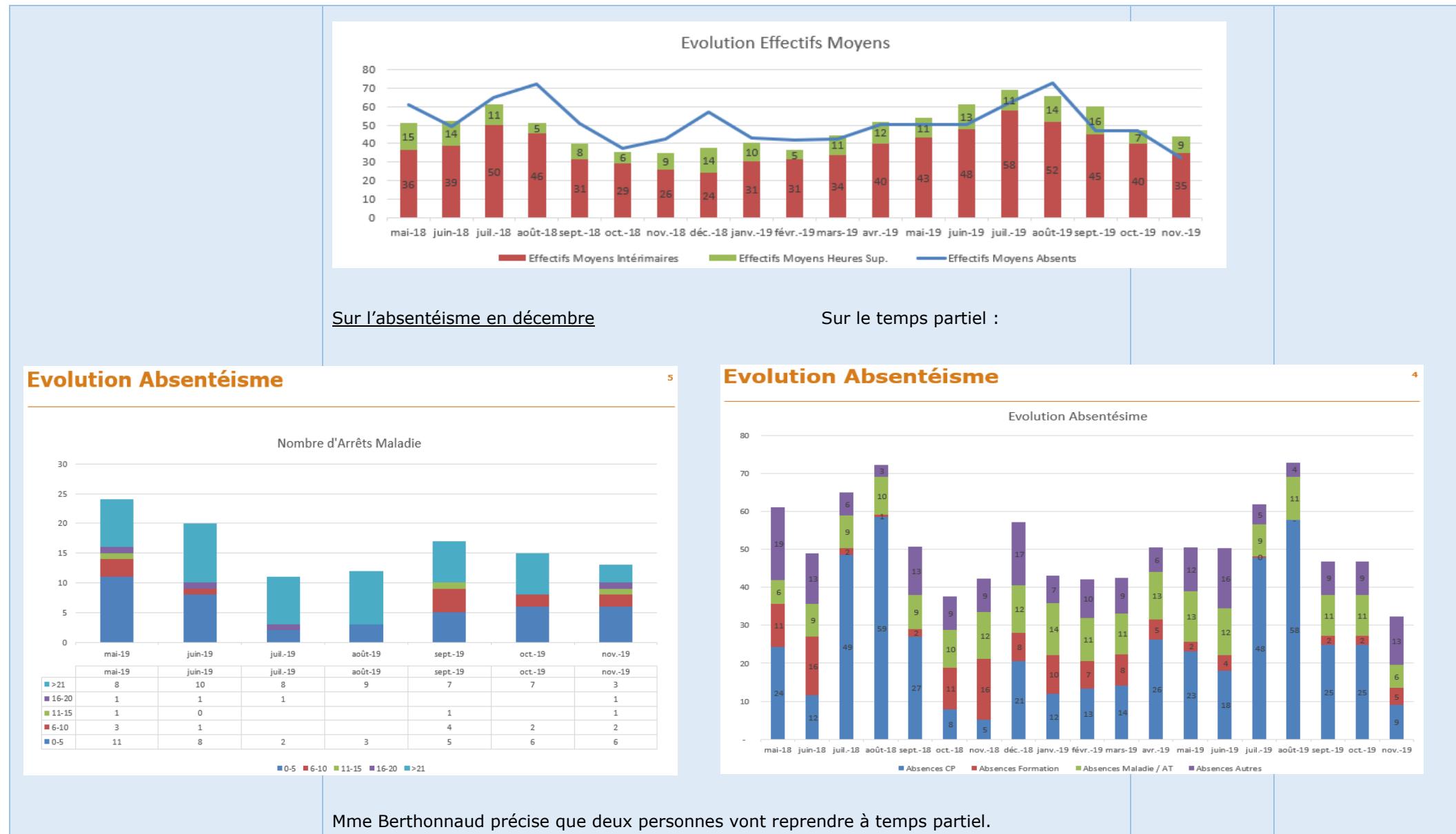
A ce jour nous sommes à 213 avec un effectif moyen à 216.

Evolution mensuelle des effectifs Cartonnerie



PROCES VERBAL REUNION CSE (ordinaire) DU 20/01/2020

20/01/2020



PROCES VERBAL REUNION CSE (ordinaire) DU 20/01/2020

20/01/2020

	<p>Pour les prochains départs en retraite, les élus demandent si les départs annoncés seront remplacés.</p> <p>La direction répond oui pour le responsable de faction, non pour le poste appro papiers, pour les chauffeurs rien n'est décidé.</p> <p>En recrutement : début février arrivé de Julien Rondeau (technicien mécanique), un technicien électrique et un adjoint directeur technique sont en attente de validation de leur part.</p> <p>La formation EOL va reprendre en mars pour douze personnes qui n'ont pas été formées.</p> <p>Poursuite du coaching VCS.</p> <p>La formation CQPI à partir du 3 au 7 février avec la formation SST qui sera faite les 3 et 4 février.</p> <p>Formation habilitation électrique à voir sur le premier trimestre.</p> <p>Formation flexographie.</p> <p>Formation transport marchandises matières dangereuses.</p> <p>Formation PACE pour tous les salariés sous forme de 1/4 sécurité</p> <p>Formation pour le harcèlement</p> <p>Formation RPS</p> <p>Les élus demandent si le service du personnel fait des retours suite aux entretiens sur les formations qu'ils souhaiteraient faire autres que les formations prévues par l'employeur et savoir si celles-ci sont traitées.</p> <p>Mme Berthonnaud répond que ces formations ne sont pas prises en compte.</p> <p>Elle précise que les autres formations sont enregistrées et fera un listing de toutes ces demandes de formation qui sont en lien avec le travail pour février.</p>	Service RH	Non précisé
--	--	------------	-------------

PROCES VERBAL REUNION CSE
(ordinaire) DU
20/01/2020

20/01/2020

Cet accord se termine à la fin avril, celui-ci sera à renouveler au mois de mars.

Direction/élus Mars

Situation de l'intéressement au 30/11/19

Mois sous ref 1

	Seuil	Objectif	Résultat	Mode de rémunération	Montant maxi	Prévision annuelle
	SEUIL	OBJECTIF				
TAUX DE DECHET CON	8,60%	8,30%	8,34% 8,34%	Linéaire	200	172
PPM	700	575	339 339	Linéaire	400	400
PRODUCTIVITE	330	340	355 355	Linéaire	350	350
SECURITE at MAJOR			0 0,00	Linéaire	100	100
SECURITE NOMBRE hs e	300	400	296 296,00	Linéaire	300	0
ON TIME	95,2%	97,5%	93,3% 93,3%	Linéaire	150	0

1022€ Sur 1500€

PROCES VERBAL REUNION CSE (ordinaire) DU 20/01/2020

20/01/2020

20. Projet RPS : présentation budget et constitution de la commission

Rôles et démarche RPS : Mme Berthonnaud dit que cette formation sera tenue par l'organisme RH ORTHE, organisme agréé par la DIRECCTE. L'objectif est de conduire une démarche contre les risques psycho-sociaux pour répondre aux enjeux juridiques et pour la mise à jour du document unique.
 La direction propose les dates suivantes pour la formation : les 26/27 février ou le 5 mars. Les élus demandent un temps de réflexion pour donner leurs choix sur les dates, pour les élus membres des groupes, on avisera après la formation.

21. Résultats économiques à fin décembre

Mois	jours ouvrables	production du mois T brut vendues	CA production objectif K€	CA produit K€	EBITA réalisé K€	EBITA objectif K€
mai	20	5629	5745	5726	909	820
juin	19	5393	5676	5621	886	773
juillet	23	5752	6134	5891	1082	1035
août	21	5176	5651	5219	622	794
septembre	21	5244	5624	5364	639	836
octobre	23	5775	4850	5778	894	644
novembre	19	4733	4801	4705	516	496
décembre	21	4864	4913	4806	446	649
janvier	22		5339			694

Prix Moyen (€/srf brute)	Prix Moyen (€/ pds brut)
512,55	1017,2
523,27	1042,34
511,8	1024,05
503,73	1008,43
506,59	1028,47
502,83	1000,5
489,57	994,03
486,08	987,71

Sur le mois nous avons réalisé un EBITA de 446 k€ pour un objectif forcasté à 649 k€

L'objectif du CA (chiffre d'affaires) était de 4913 k€, nous avons réalisé un CA de 4806k€

PROCES VERBAL REUNION CSE (ordinaire) DU 20/01/2020

20/01/2020

Le volume et le mixte a joué favorablement et à compenser le prix de vente
 Les prix de vente ont joué négativement
 Le poste palettes est venu dégrader nos résultats dus à la sous-traitance qui a facturé celles-ci.
 Des frais de taxes foncières en prévision de 50 000€
 Malgré ces évènements, le tout c'est équilibré.
 Sur le mois de janvier :
 - le prix papier est stable
 - les prix de vente remontent un peu
 - le volume à l'heure actuel est d'environ 11 millions M² avec un taux de sous-traitance plus faible que sur le mois de décembre
 Malgré des arrêts de papeteries, le prix papier reste stable, nous devrions être proche de l'objectif.

22. Résultats sécurité à fin décembre

CSE : BILAN SECURITE DECEMBRE 2019

Indicateurs de l'exercice 2019/2020 au 1^{er} janvier 2020 :

Accidents déclarés à la CPAM :

Indicateurs	YTD 2017-2018	YTD 2018-2019	YTD 2019-2020	Objectifs
Tf1-(AT-AA)	23,33¤	50,79¤	4,77¤	2,15¤
Tf2-(AT-AA+SA)	28,00¤	55,41¤	9,54¤	11,7¤
%SR¤	0,62¤	2,01¤	0,08¤	0,108¤
Total accidents (AT-AA+AT-SA)¤	6¤	12¤	2¤	NA¤
Total accidents intérimaires¤	0¤	0¤	0¤	NA¤
Total 1er Soins (CDI++intérimaires)¤	22¤	22¤	11¤	NA¤
Tf3-intérimaires (AT+-soins)¤	146,15¤	119,66¤	97,94¤	NA¤

PROCES VERBAL REUNION CSE (ordinaire) DU 20/01/2020

20/01/2020

<u>Indicateurs opérationnels:</u>					
	Indicateurs	Réalisé	Objectif mensuel	Cumul 2019-2020	Objectif exercice
Nb·de·VCS	32	30	267	360	
Nb·d'accueils·sécurité	3	-	38	100%	
Nb·de·STOP·5	23	22	188	264	
Nb·d'observations·HSE	60	48	354	583	
%·d'observations·HSE·clôturées	78%	...80%	80%	80%	
Nb·de·participants·aux·¼h·sécurité	61	35	212	420	

1

Commentaires:

- 1-Accident·sans·arrêt·à·l'Atelier·Pre·Print·le·12·décembre.
- 1-exercice·d'évacuation·réalisé·de·nuit·le·16·décembre·à·20h45.

| **23. BDU (base de données économiques)** | Mme Berthonnaud transmettra la clé USB au secrétaire dans l'après-midi. M. Maurice annonce les dispositions pour les bobsts à savoir sur le schéma 36,50 heures. Les élus font constater que le 1^{er} schéma annoncé, n'a pas été présenté en CSE, seulement une information qui a été faite un jour de grève avec seulement deux élus (quorum non atteint). M. Maurice dit que ce schéma ressort d'une amélioration émise de la part des salariés concernés. Les élus réitèrent que le 2^e schéma n'a pas été représenté en CSE. Ils trouvent gênants que les opérateurs du broyeur, presse palettes et les caristes n'aient pas été informés des dispositions. M. Maurice dit que M. Morvannou a fait les informations en précisant que les périphériques n'étaient pas concernés. Intervention de M. Morvannou à 11h50. M. Morvannou dit que le périphérique suivra le même régime que les bobsts. Mme Berthonnaud dit qu'une note sera faite cette semaine pour que cela soit clair pour tout le monde. | | | | |
| **Fin de réunion à 11h55** | Prochaine réunion le 17 février 2020 à 9h00 | | | | |